



Ville de Païta

N° 2020/66
Du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant désignation du délégué du conseil municipal au sein du
Groupement d'Intérêt Economique « S.E.R.A.I.L. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 03 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.381-1 et suivants,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967,
- VU la délibération n°2004/18 du 25 mars 2004 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Economique « SERAIL »,,
- VU la délibération n°2004/58 du 17 décembre 2004 portant approbation du contrat constitutif modifié et refondu et du règlement intérieur du Groupement d'Intérêt Economique « S.E.R.A.I.L. » en date 6 octobre 2004,
- VU l'élection du maire et des adjoints intervenue le 4 juillet 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

ARTICLE 2 :

Monsieur Jean KROMOPAWIRO est désigné pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale du GIE SERAIL.

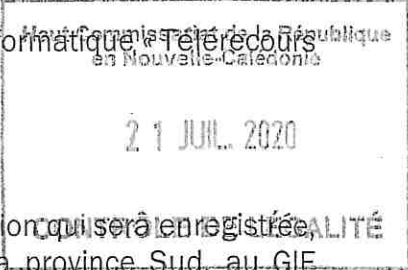
ARTICLE 3 :

Le chargé d'opération Foncier et Aménagement du service de l'urbanisme est désigné pour siéger au sein du comité technique de gestion du GIE SERAIL.

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 5 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au GIE SERAIL, notifié à l'intéressé et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and other officials, including names like 'Gatohu' and 'Gatohu'.

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- SAS.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Service de l'urbanisme1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- GIE SERAIL.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....1
- Affichage.....1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 21 JUL. 2020
- de la notification effectuée le 21 JUL. 2020
- de la publication effectuée le 21 JUL. 2020

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 JUL. 2020